



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21093088

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

26 JUL. 2021

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0806 302 008**

Nom

(en entier) : **GSF Event**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Gembloux (5030), Chaussée de Charleroi 285**

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATIONS**

D'un procès-verbal dressé en date du 12 juillet 2021, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « GSF Event », dont le siège social établi à Gembloux (5030), Chaussée de Charleroi 285, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Le 1^{er} janvier 2017, Monsieur Sammy FREH, domicilié et demeurant à Tongrinne (5140), Rue du Maréchal 7, avait présenté à l'assemblée sa démission de ses fonctions de gérant non statutaire de la société à compter dudit 1^{er} janvier 2017. L'assemblée constate que la ratification de ladite démission n'avait pas été déposée en son temps au greffe du Tribunal de commerce (ancienne dénomination) et par conséquent, confirme pour autant que de besoin, qu'elle entérine celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée a désigné, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée indéterminée, en qualité d'administrateur non statutaire :

La société à responsabilité limitée « 5S MANAGEMENT », numéro d'entreprise 0663.905.414, ayant son siège social établi à Gembloux (5032), Chaussée de Charleroi, Cor. 285, ci-représentée par Monsieur Sammy FREH, préalablement désigné à la signature des présentes en qualité de représentant permanent en vue d'exercer lesdites fonctions.

L'assemblée constate que la ratification de ladite nomination n'avait pas été déposée en son temps au greffe du Tribunal de commerce (ancienne dénomination) et par conséquent, confirme pour autant que de besoin, qu'elle entérine celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de gérant et/ou administrateur est actuellement toujours porté à DEUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à la société à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son administrateur, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant la présente assemblée générale dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » srl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2021.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).